

Note d'Orientation Concernant les Projets pré-EDIC de la Catégorie 1 du Cadre intégré renforcé

ES/TFM: 13 octobre 2009

A. Présentation de la note d'orientation

1. Le Cadre intégré renforcé (CIR) est devenu entièrement opérationnel le 1^{er} juillet 2009 lorsque les premiers projets de soutien aux arrangements nationaux de mise en œuvre au titre de la catégorie 1 ont été approuvés par le Conseil pour deux pays. Les nouveaux pays bénéficiant du CIR peuvent avoir accès – selon le Recueil – à un financement au titre de la catégorie 1 avant que la phase de diagnostic les concernant soit achevée, afin de soutenir la capacité nationale et l'appropriation du processus du CIR par le pays. À cet effet, les projets pré-EDIC sont destinés à financer des activités telles que la sensibilisation des parties prenantes, la contribution au processus de l'EDIC, etc., à concurrence de 50 000 dollars EU. Ces lignes directrices pour le processus d'élaboration, d'évaluation et d'approbation des projets pré-EDIC ainsi que les conditions régissant l'attribution d'un financement pré-EDIC tiennent compte du montant relativement limité du financement mis à disposition. À sa réunion du 16 septembre 2009, le Conseil intérimaire du CI a chargé le Secrétariat exécutif du CIR et le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale d'élaborer des lignes directrices simples pour les projets pré-EDIC. Le mandat fiduciaire du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale approuvé par le Conseil est plus limité et ne prévoit pas d'obligation en matière d'audit pour les fonds alloués pré-EDIC. Le Conseil intérimaire du CI a en outre décidé qu'une fois qu'elles auront été examinées, ces lignes directrices devront être mises en œuvre et le directeur exécutif sera habilité à approuver les projets pré-EDIC. Les sections des lignes directrices pertinentes pour les pays bénéficiaires doivent être distribuées aux parties prenantes et constitueront le fondement de toute proposition pré-EDIC devant être approuvée.¹

B. Projets pré-EDIC

2. La phase pré-EDIC est la première phase du processus du CIR au niveau national; elle démarre une fois que le pays a été admis en tant que bénéficiaire du CIR et prend fin avec la validation de l'EDIC. Les projets pré-EDIC, comme les EDIC, les mises à jour des EDIC et les projets de soutien aux arrangements nationaux de mise en œuvre sont financés au titre de la catégorie 1 du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR.
3. L'objectif de la phase pré-EDIC est d'établir les conditions permettant au pays de prendre des dispositions pour que l'EDIC soit effectuée par une organisation partenaire qualifiée, de mettre en place la structure de gouvernance générale fondamentale proposée par le processus du CIR et d'établir une structure institutionnelle (facilitateur des donateurs (FD), point focal et comité directeur national (CDN)). En d'autres termes, la phase pré-EDIC est essentielle étant donné qu'elle jette réellement les bases sur lesquelles l'ensemble du processus du CIR au niveau national sera fondé.
4. Selon le Recueil du CIR, le soutien disponible pour la phase pré-EDIC peut atteindre 50 000 dollars EU au total par projet pré-EDIC – la durée escomptée du projet pouvant aller

¹ Peu de pays n'ont pas encore élaboré une EDIC; les nouveaux bénéficiaires sont l'Afghanistan, le Bhoutan, Haïti, la République démocratique du Congo, le Timor-Leste et le Togo; l'examen technique est en cours d'élaboration au Bangladesh; les PMA qui n'ont pas encore demandé à devenir bénéficiaires sont le Myanmar et la Somalie; l'Érythrée a temporairement suspendu le processus du Cadre intégré en ce qui la concerne. Ainsi, selon les estimations, sept (au maximum dix) projets pré-EDIC sont pris en considération.

jusqu'à 12 mois. Bien que le projet puisse comporter plusieurs éléments, un seul don couvrant tous les postes budgétaires devrait être demandé.

C. **Objet et description du financement pré-EDIC**

5. Les *objectifs*² du financement pré-EDIC sont les suivants:

1. sensibiliser les parties prenantes nationales (point focal, membres potentiels du CDN, représentants clés des gouvernements, du secteur privé et de la société civile) au processus du CIR et aux liens entre commerce et développement/réduction de la pauvreté;
2. sensibiliser les parties prenantes nationales aux différents rôles et fonctions au sein des structures du CIR (point focal, unité nationale de mise en œuvre, CDN, FD, Secrétariat exécutif, gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale et Conseil) ce qui conduit éventuellement au choix des individus/des entités pour le point focal, le FD et les membres du CDN et prépare l'établissement de l'unité nationale de mise en œuvre;
3. sensibiliser les parties prenantes au rôle de l'EDIC et à la manière d'assurer au mieux l'appropriation complète par le pays du processus de l'EDIC et sa pleine participation à ce processus; et
4. sensibiliser/former les parties prenantes nationales (point focal, CDN, FD et unité nationale de mise en œuvre (s'ils ont déjà été établis)) à la gestion, à l'exécution et au suivi des objectifs du CIR.

6. Compte tenu de ce qui précède, il conviendrait d'ajouter que l'on compte obtenir quatre *principaux produits* des financements pré-EDIC:

1. vaste connaissance du processus, de la structure du CIR et du rôle du commerce dans le développement de la part du public concerné et des parties prenantes privées;
2. établissement des bases de la structure de gouvernance institutionnelle (CDN) et de la structure technique/exécutive (point focal, FD et, si possible, unité nationale de mise en œuvre) pour le processus du CIR au niveau national;
3. formation des principales parties prenantes (point focal, FD, CDN) au processus du CIR, à l'établissement des institutions et à la gestion du processus du CIR; et
4. pays prêt à entreprendre l'EDIC et à choisir une entité pour la réaliser; apport d'une contribution au processus de l'EDIC par les parties prenantes pertinentes pour garantir une appropriation totale.

7. Quatre *types de dépenses* entrent en ligne de compte pour un financement pré-EDIC:

1. l'achat de matériel pour le point focal, le CDN et l'unité nationale de mise en œuvre (s'ils ont déjà été établis);
2. la rémunération des services du point focal ou de l'unité nationale de mise en œuvre ou des services de consultation pour mettre en place les opérations du CI;

² Voir les Notes d'orientation concernant le cadre de suivi et d'évaluation du CIR (voir la page 20).

3. les missions/voyages et la participation à des réunions et à des ateliers de formation ou l'organisation de ceux-ci (au niveau national, régional ou mondial/à Genève) et/ou les voyages d'étude dans les pays bénéficiaires du CIR; et
4. l'élaboration de supports écrits et d'outils de sensibilisation.

D. Processus institutionnel et fiduciaire pour la présentation de demandes de financement pré-EDIC

a) Présentation d'une demande de financement pré-EDIC

8. Le Secrétariat exécutif aide les PMA à identifier et à sélectionner les individus/entités appropriés qui joueront un rôle dans la préparation et la réalisation des EDIC. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère compétent (en règle générale, le Ministère du commerce) désigne le point focal (en envoyant une communication formelle au Secrétariat exécutif), et le point focal peut alors présenter une demande (au nom du ministère/gouvernement représenté) de financement pré-EDIC. Le Secrétariat exécutif confirmerait au gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale que le point focal est la seule autorité légitimement habilitée à présenter la demande.

b) Entité(s) de mise en œuvre

9. La demande présentée par le point focal devrait identifier et décrire le mécanisme par l'intermédiaire duquel les fonds seraient transférés, reçus et gérés et comment les activités seraient mises en œuvre. Les bénéficiaires des fonds et les entités de mise en œuvre pourraient être les suivantes:
 1. le Ministère du commerce lui-même ou l'entité désignée par lui;
 2. le Ministère des finances qui transmettra ensuite les fonds au ministère/à l'entité compétent;
 3. l'une des principales organisations partenaires du CIR ou un autre donateur/organisme de développement; et
 4. un autre mécanisme devant être décrit par le point focal et acceptable pour le Secrétariat exécutif et le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale.
10. Les bénéficiaires des fonds peuvent demander l'aide des sous-bénéficiaires pour la mise en œuvre de certaines activités planifiées.

c) Mode de présentation de la demande

11. La demande serait normalement une lettre du point focal indiquant brièvement l'objet de la demande (1 page), à laquelle serait joint le document figurant à l'annexe 1, dûment rempli, un simple plan de travail et un budget établi suivant le modèle présenté à l'annexe 2. Aucun cadre logique n'est exigé. D'un point de vue fiduciaire, le gérant du Fonds d'affectation spéciale peut demander, avant ou pendant les activités, des informations supplémentaires telles que le mandat du personnel ou des consultants, des renseignements sur toutes missions, réunions et/ou tous ateliers de formation planifiés.
12. Les propositions de projet pré-EDIC déjà présentées au Secrétariat exécutif au moment de la publication des lignes directrices, selon un modèle différent de celui de l'annexe 1 devront être révisées seulement dans la mesure où les renseignements exigés dans ce modèle ne figurent

pas encore dans la proposition. Toutefois, le mode de présentation du budget devrait être conforme au modèle joint aux présentes lignes directrices.

d) Examen des capacités du bénéficiaire et révision du projet

13. L'examen des capacités par le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale sera fondé sur un ou plusieurs des éléments ci-après en fonction de chaque pays particulier, de l'entité de mise en œuvre et de l'importance du don:
 1. la mission et l'évaluation préliminaire menées par le Secrétariat exécutif et les recommandations qui en résultent;
 2. un examen sur dossier des capacités des bénéficiaires de la proposition de projet; et
 3. une note de mise en œuvre en cas de mise en œuvre par une organisation partenaire (ONU ou un organisme spécialisé dans le développement) qui doit être désignée par le point focal et à laquelle celui-ci s'adresserait avec, si besoin est, l'aide du Secrétariat exécutif/gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale.
14. Dans le cas de projets pré-EDIC, le rôle de supervision du Secrétariat exécutif et du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale s'exerce *ex ante*: leur rôle est d'aider les PMA à établir des conditions satisfaisantes pour la gestion du financement pré-EDIC et pour la mise en œuvre des activités pré-EDIC, ce qui, ultérieurement, facilitera la mise en place des autres projets de la catégorie 1 et de la catégorie 2. Une mission d'évaluation du gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pourra être entreprise dans les cas où cela sera approprié à la demande du pays et/ou du Secrétariat exécutif. Le Secrétariat exécutif organisera une mission dans les pays accédants dans le contexte d'un atelier de familiarisation/de sensibilisation et/ou de la pré-mission en vue de l'EDIC.

e) Processus d'approbation

15. Au niveau national, la proposition de projet pré-EDIC est approuvée par le point focal et transmise au Secrétariat exécutif. La demande doit être approuvée par le Directeur exécutif du Secrétariat exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil. Le Secrétariat exécutif et le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale élaboreront un Récapitulatif, un Mémoire du Secrétariat exécutif contenant des recommandations et un Examen de l'évaluation fiduciaire le cas échéant pour que le Directeur exécutif puisse se prononcer en connaissance de cause.

f) Lignes directrices concernant les accords et les décaissements

16. Un accord type de base entre le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale et les PMA bénéficiaires ou un échange de lettres avec l'organisation concernée sera établi en temps voulu par le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour les projets pré-EDIC. En cas de mise en œuvre par une entité privée, un contrat de service sera signé. Les décaissements seront généralement effectués en une ou deux fois pendant le processus pré-EDIC, un rapport final étant élaboré à l'issue du projet.

g) Prescriptions en matière de présentation de rapports

17. Compte tenu du montant limité du financement et du délai réduit pour la mise en œuvre des activités, le principe de la proportionnalité est appliqué. Des rapports financiers trimestriels, signés par le point focal, seront fournis ainsi qu'un rapport final (narratif et financier) au moment de l'achèvement du projet. Un rapport narratif à mi-parcours pourra être demandé

par le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale ou le Secrétariat exécutif si la durée du projet est supérieure à un an. Le mode de présentation des rapports sera similaire à celui des projets de la catégorie 1, bien que simplifié. Le mode de présentation des rapports fera partie de l'accord type mentionné dans le paragraphe 16 ci-dessus.

18. Le processus de présentation des rapports permettra de s'assurer i) que les produits énumérés ci-dessus ont bien été obtenus; ii) que le processus de la catégorie 1 au niveau national est durable et soutenu.
19. L'entité de mise en œuvre communiquera au gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale des états financiers certifiés, délivrés par le vérificateur des comptes du ministère compétent, à l'issue du projet ou à la fin de chaque année civile pour les projets d'une durée supérieure à 12 mois. S'il le juge nécessaire, le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale peut demander un audit interne ou externe aux frais du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR, bien qu'il soit prévu que l'audit de ces activités puisse être effectué dans le cadre du projet de la catégorie 1. Un montant pouvant aller jusqu'à 4 000 dollars EU, en sus du montant de 50 000 dollars EU alloué à chaque projet pré-EDIC, sera mis à disposition si cela s'avère nécessaire pour couvrir tout coût additionnel.

CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ	PROPOSITION DE PROJET PRÉ-EDIC	
SECTION I: Récapitulatif		
1. Titre du projet:	Description concise des objectifs et de l'orientation du projet	
2. Entité bénéficiaire du financement	Nom, nature (publique, privée ou autre), nationale ou internationale	
3. Entité de mise en œuvre (si différente de la précédente)	Nom, nature (publique, privée ou autre), nationale ou internationale	
4. Durée du projet	Mois, années, date de début prévue	
5. Coûts totaux du projet	En dollars EU par an	
6. Financement attendu du CIR	En dollars EU par an	
7. Autres sources de financement (y compris contrepartie, le cas échéant)	En dollars EU par an; en nature: liste séparée	
8. Brève description des principaux résultats et des principales activités	Résumé des points 12 et 13 ci-après	
9. Autorités ayant donné leur approbation et date	Point focal et SE	
SECTION II: Description du projet		
10. Contexte	Bref résumé du régime de politique commerciale, rôle du commerce dans la stratégie globale de développement et résumé du processus du CI jusqu'à présent (demande, examen technique, champ d'application de l'EDIC planifiée et calendrier, le cas échéant)	
11. Objectif	Objectif du projet qui devrait notamment consister à préparer le terrain pour permettre au processus du CIR d'être mis en œuvre avec succès au niveau national et ainsi rendre possible l'intégration du commerce, la fourniture d'un soutien au programme pour le commerce de façon coordonnée et l'amélioration des capacités commerciales	
12. Résultats	<p>Énumération des résultats spécifiques recherchés par le projet pour réaliser les objectifs ci-dessus; notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • familiarisation des parties prenantes avec le CIR, et avec les liens entre commerce, croissance et pauvreté; • établissement des arrangements nationaux de mise en œuvre du CIR (point focal, CDN, FD, UNMO) au niveau national; • formation des principales parties prenantes au processus du CIR et à la mise en place des institutions; • contribution à l'EDIC et au processus de l'EDIC 	

<p>13. Principales activités et principaux produits</p>	<p>Énumération des principales activités dans le cadre du projet et des produits devant être obtenus grâce à ces activités; ces produits devraient contribuer à l'obtention des résultats ci-dessus. Les activités et produits devraient inclure ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ateliers de familiarisation (nombre, lieu, participants); • activités destinées à sensibiliser les parties prenantes nationales (brochures, émissions de radiodiffusion ou de télévision, articles de presse); • établissement d'un cadre institutionnel CIR (désignation du FD, des membres du CDN, du processus de l'unité nationale de mise en œuvre); • calendrier pour la mise en place d'un arrangement national de mise en œuvre du CIR au niveau national; • activités de formation (locales ou participation à des ateliers régionaux ou à des visites d'études dans des pays bénéficiaires du CIR expérimentés) • calendrier et plan de travail pour les contributions à l'EDIC (ateliers/réunions pour apporter des contributions à sa conception, aux projets de chapitres et au projet de rapport; réunions avec l'équipe chargée de l'EDIC pendant la phase de conception et de collecte des données); et • autres activités et produits (à décrire).
<p>14. Durabilité</p>	<p>Explique en quoi les résultats du projet perdureront au-delà de la durée de celui-ci. Il convient de noter que, à l'exception des résultats liés à l'EDIC, il sera donné suite à tous les résultats dans le cadre des autres projets de la catégorie 1 visant à soutenir les arrangements nationaux de mise en œuvre.</p>
<p>SECTION III: Arrangement de mise en œuvre concernant le projet</p>	
<p>15. Choix et description de l'entité de mise en œuvre</p>	<p>Description du processus de sélection et nature de l'entité de mise en œuvre, expérience dans la fourniture des services demandés, références, etc.</p>
<p>16. Appropriation nationale</p>	<p>Description de la façon dont le projet applique le principe de l'appropriation nationale</p>
<p>SECTION IV: Cadre opérationnel du projet</p>	
<p>17. Plan de travail</p>	<p>Plan de travail mensuel pour les activités énumérées ci-dessus</p>
<p>18. Budget</p>	<p>Budget détaillé (voir l'annexe 2)</p>
<p>SECTION V: Arrangements en matière de responsabilisation concernant le projet</p>	
<p>19. Statut juridique de l'entité de mise en œuvre</p>	<p>Personnalité juridique et identification budgétaire</p>
<p>20. Responsabilités fiduciaires</p>	<p>Organisation du projet et description des rôles et fonctions des principales personnes assumant des responsabilités fiduciaires</p>
<p>21. Gestion financière et fiduciaire</p>	<p>Description des procédures comptables, de gestion financière, etc.</p>
<p>22. Présentation de rapports</p>	<p>Types de rapports, fréquence, signataires</p>
<p>23. Prescriptions en matière d'audit</p>	<p>Description des procédures d'audit</p>

Pays:
Titre du projet:
Budget détaillé en dollars EU:

Date de début:
Durée du projet:

Compte budgétaire	Compte des dépenses	Catégorie	Désignation	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total	Observations
71200	71205	Experts internationaux	Consultants internationaux	Mois	0	0	-	
71300	71305	Personnel d'appui	Appui administratif	Mois	0	0	-	
71400	71410	Experts nationaux	Consultants nationaux	Mois	0	0	-	
71600	71615	Voyages et missions	Indemnités journalières de subsistance	Jour	0	0	-	
71600	71610	Voyages et missions	Billets d'avion	Billet	0	0	-	
71600	71635	Voyages et missions	Autres frais de voyage	Voyage	0	0	-	
63400	63405	Coûts d'apprentissage	Coûts divers	Formation	0	0	-	
63400	63406	Coûts d'apprentissage	Coûts des billets	Formation	0	0	-	
63400	63407	Coûts d'apprentissage	Indemnité de subsistance	Formation	0	0	-	
63400	63408	Coûts d'apprentissage	Sous-traitance	Formation	0	0	-	
72100	72120	Sous-traitance	Activités dans le cadre de l'EDIC	Contrat	0	0	-	
72100	72125	Sous-traitance	Recherches et études	Contrat	0	0	-	
72100	72145	Sous-traitance	Services	Contrat	0	0	-	
72100	72155	Sous-traitance	Dépenses de secrétariat	Contrat	0	0	-	
72200	72205	Matériel	Matériel	Somme forfaitaire	0	0	-	
72200	72220	Matériel	Mobilier de bureau	Pièce	0	0	-	
74200	74215	Communication	Communications et coordination de l'information	Mois	0	0	-	
74100	74110	Services professionnels	Audit	Audit	0	0	-	
73100	73125	Locaux	Location et entretien	Mois	0	0	-	
74500	74525	Divers	Dépenses diverses	Mois	0	0	-	
Total							-	